

Vision

Permettre à chaque élève de développer ses compétences, selon ses aspirations et ses talents, dans une perspective de développement global de la personne.

Mission

Instruire, socialiser et qualifier les élèves jeunes et adultes qui sont confiés à la Commission scolaire selon les niveaux de la formation professionnelle et générale préscolaire, primaire et secondaire.

Contexte et enjeux

L'analyse du contexte dans lequel évolue la clientèle de la Commission scolaire, nous révèle les enjeux suivants :

- Assurer une qualité et une équité de services à l'ensemble de la clientèle desservie ;
- Contribuer au développement du plein potentiel de chaque élève ;
- Augmenter la diplomation des jeunes, et particulièrement celle des garçons ;
- Former de bons citoyens et de bons travailleurs ;
- Soutenir adéquatement chaque élève en difficulté ;
- Offrir de l'enrichissement sous diverses formes à tous les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de la politique d'éducation des adultes ;
- Contribuer au développement communautaire ;
- Atteindre les adultes sous scolarisés ;
- Valoriser la formation professionnelle (FP) auprès des jeunes ;
- Adapter l'offre de services en FP et son organisation aux besoins des élèves ;
- Augmenter le nombre d'inscription dans certains programmes en FP ;
- Poursuivre le partenariat avec les entreprises ;
- Soutenir les établissements ;
- S'assurer du bon fonctionnement des Conseils d'établissement ;
- Assurer la formation continue du personnel ;
- Assurer une relève compétente ;
- Mesurer le degré de satisfaction du milieu.

ORIENTATION 1 : Accroître le niveau de formation des élèves et leur réussite

OBJECTIFS LIÉS À LA FORMATION ET À LA RÉUSSITE

- 1.0 Augmenter le niveau de développement des compétences transversales et disciplinaires, le niveau de formation aux plans intellectuel, physique, social, culturel et spirituel.
- 2.0 Offrir des cheminements scolaires et parascolaires diversifiés répondant aux besoins et aux intérêts des élèves, aux réalités du monde actuel et de l'évolution du marché du travail.
- 3.0 Prévenir l'accroissement des problèmes reliés à l'adaptation et aux apprentissages par une intervention dès l'entrée à l'école et assurer un soutien aux élèves en difficulté et à leur famille tout au long du parcours scolaire.
- 4.0 Favoriser chez le jeune la réalisation d'une démarche d'orientation scolaire et professionnelle personnelle qui tient compte des réalités de la société du 21^e siècle et de l'évolution du marché du travail.
- 5.0 Augmenter le taux de diplomation et la réussite de façon à atteindre un taux moyen de diplomation et de qualification d'au moins 86% après 7 ans.
- 6.0 Augmenter le taux de diplomation plus particulièrement chez les garçons et dans les milieux où le taux se situe sous la moyenne provinciale.

AXES D'INTERVENTION

- 1.0 Mesures d'appui au 1^{er} cycle du secondaire.
- 2.0 Parcours de formation à l'emploi au secteur des jeunes.
- 3.0 Consolidation des programmes d'enrichissement reconnus.
- 4.0 Enrichissement pour tous.
- 5.0 Répartition des ressources et prévention.
- 6.0 Réussite des garçons.
- 7.0 Qualité du français.
- 8.0 Anglais, langue seconde.
- 9.0 Projets culturels novateurs.
- 10.0 Approche « École en santé ».

ORIENTATION 2 : Qualifier les jeunes et les adultes selon leurs aptitudes en vue de leur insertion sociale et professionnelle

OBJECTIFS LIÉS À LA QUALIFICATION

- 1.0 Favoriser chez l'adulte la réalisation d'une démarche d'orientation scolaire et professionnelle personnelle qui tient compte des réalités de la société du 21^e siècle et de l'évolution du marché du travail.
- 2.0 Adapter l'offre de services de formation auprès de la population adulte, en particulier dans les milieux à faible taux de scolarité.
- 3.0 Améliorer les liens entre les écoles, les centres de formation et le marché du travail afin que soient favorisés le développement des compétences et de l'employabilité des personnes de même que leur sentiment d'appartenance à leur milieu.
- 4.0 Valoriser la formation professionnelle auprès des jeunes et de leurs parents, des enseignants et des employeurs.
- 5.0 Adapter notre offre de service aux besoins de qualification des jeunes et des adultes et au rôle moteur de l'éducation dans le développement régional.

AXES D'INTERVENTION À L'ÉDUCATION DES ADULTES

- 1.0 Encadrement
- 2.0 Projet éducatif des centres.
- 3.0 Nouveau curriculum aux adultes.
- 4.0 Formation continue chez les adultes.
- 5.0 Acquis et styles d'apprentissage des adultes.
- 6.0 Développement du sentiment d'appartenance dans les centres pour les adultes.

AXES D'INTERVENTION EN FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1.0 Adaptation de l'offre de service en formation professionnelle.
- 2.0 Reconnaissance des acquis en formation professionnelle.
- 3.0 Diplomation.

ORIENTATION 3 : Assurer le soutien aux établissements afin qu'ils offrent un haut niveau de formation répondant aux besoins des personnes et aux besoins d'une société du savoir en constante évolution

OBJECTIFS LIÉS AU SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS

- 1.0 Répartir équitablement les ressources permettant à chaque milieu d'offrir des chances égales à tous de s'instruire, de se socialiser et de se qualifier.
- 2.0 Veiller à ce que le personnel des établissements s'inscrive dans un processus de formation continue et bénéficie de services de formation et de développement professionnel afin qu'il demeure à la hauteur des attentes de la société et qu'il soit en mesure de tenir compte d'impératifs sociaux et culturels.
- 3.0 Soutenir les établissements dans la préparation et la mise en œuvre de leurs offres de service et de leur plan de réussite.
- 4.0 Outiller les établissements afin qu'ils soient en mesure d'implanter la réforme de l'éducation et d'assurer la qualité de son application.
- 5.0 Mettre en place les conditions permettant à la Commission scolaire et à ses établissements de faire face au renouvellement important du personnel.
- 6.0 Poursuivre la concertation entre la Commission scolaire et les institutions d'enseignement supérieur.

AXES D'INTERVENTION

- 1.0 Implantation du nouveau pédagogique.
- 2.0 Formation continue pour le personnel enseignant.
- 3.0 Modalités d'organisation scolaire.
- 4.0 Information aux parents.
- 5.0 Soutien aux parents.
- 6.0 Fonctionnement des conseils d'établissement.
- 7.0 Formation de la relève.
- 8.0 Dotation du personnel.
- 9.0 Soutien aux directions d'établissement.
- 10.0 Plan directeur des technologies de l'information et des communications (TIC).

ORIENTATION 4 : Mettre en place des conditions et des moyens permettant l'exercice de l'imputabilité en lien avec les récents amendements de la Loi sur l'instruction publique

OBJECTIFS LIÉS À L'ÉVALUATION, AU CONTRÔLE ET À LA REDDITION DE COMPTES

- 1.0 Évaluer les résultats des actions mises en œuvre et le rendement institutionnel.
- 2.0 S'assurer de l'application des différents régimes pédagogiques, des programmes de formation et des orientations de la Commission scolaire des Phares.
- 3.0 Répondre aux attentes de la population relatives à la mission de la Commission scolaire des Phares.

AXES D'INTERVENTION

- 1.0 Indicateurs.
- 2.0 Degré de satisfaction du milieu.
- 3.0 Reddition de comptes.

Résultats attendus



Commission scolaire
DES PHARES

Indicateurs à caractère quantitatif :

« Améliorer les données statistiques en matière de cheminement des élèves au primaire et au secondaire, de qualification, d'intégration des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, de réussite aux épreuves ministérielles, du nombre d'élèves adultes inscrits en formation générale, du nombre d'élèves jeunes en formation professionnelle et du nombre total d'élèves en formation professionnelle et en alternance travail études »

« Plus spécifiquement, la Commission scolaire des Phares entend augmenter sensiblement le taux de persévérance et le taux de diplomation des jeunes au secondaire. »

Indicateurs à caractère qualitatif :

« La Commission scolaire des Phares s'engage, dès les premières années du plan stratégique à s'inscrire dans une démarche visant à préciser et à prioriser ses interventions à l'égard de l'ouverture sur le milieu, le soutien aux établissements et la mesure de la satisfaction de la population. »

2003
Plan stratégique
2008

ACTUALISATION

